



Courrier aux clubs de football alsaciens

Paris, le 21 janvier 2020

Mesdames et Messieurs les Présidents de clubs de football alsaciens,

Comme vous le savez, la loi *relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace* a été promulguée le 2 août 2019 après son adoption définitive au Parlement fin juillet. Ce texte a fait l'objet d'un travail commun associant les parlementaires, le gouvernement et les collectivités territoriales concernées en vue de la création au 1^{er} janvier 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace.

L'article 5 de la loi permet notamment aux fédérations sportives agréées de créer des organes infrarégionaux à l'échelle de cette nouvelle collectivité. L'introduction d'une telle disposition lors du débat parlementaire répondait directement à une exigence de souplesse identifiée par les acteurs sportifs locaux face aux difficultés d'organisation consécutives à l'entrée en vigueur en 2016 de la nouvelle carte régionale et la disparition des fédérations sportives à l'échelle alsacienne.

Contrairement à la méthode imposée en 2016, l'article 5 de la loi du 2 août 2019 ouvre une faculté qu'il appartient ou non aux différentes fédérations sportives de saisir au regard de leurs besoins et de l'échelle jugée la plus adaptée.

Attachés à l'application fidèle des dispositions adoptées dans le cadre de la loi du 2 août 2019, nous suivons avec attention les échanges qui peuvent animer la vie sportive alsacienne et souhaitons, comme nous l'avons fait lors des débats parlementaires cet été, pouvoir porter et appuyer les volontés d'organisation à l'échelle alsacienne.

Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous indiquer si vous êtes favorables, au sein de votre fédération sportive, au retour des prérogatives de ligue à l'échelle de l'Alsace. Pour ce faire, nous vous invitons à nous faire part de votre position en nous retournant le coupon-réponse en attache.

Soucieux d'encourager la pratique sportive et le partage de ses valeurs dans nos territoires, soyez assurés de notre engagement.

Dans l'attente d'un retour de votre part, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Présidents, en l'expression de nos salutations distinguées.

Cosignataires:

Club de football:

- M. Jean-Marie BOCKEL, Sénateur du Haut-Rhin
- M. René DANESI, Sénateur du Haut-Rhin
- M. Bruno FUCHS, Député du Haut-Rhin
- M. Laurent FURST, Député du Bas-Rhin
- M. Patrick HETZEL, Député du Bas-Rhin
- M. Guy-Dominique KENNEL, Sénateur du Bas-Rhin
- M. Claude KERN, Sénateur du Bas-Rhin
- M. Thierry MICHELS, Député du Bas-Rhin
- M. André REICHARDT, Sénateur du Bas-Rhin
- M. Frédéric REISS, Député du Bas-Rhin
- M. Jean-Luc REITZER, Député du Haut-Rhin
- M. Raphaël SCHELLENBERGER, Député du Haut-Rhin
- Mme Patricia SCHILLINGER, Sénatrice du Haut-Rhin
- Mme Esther SITTLER, Sénatrice du Bas-Rhin
- M. Eric STRAUMANN, Député du Haut-Rhin
- M. Vincent THIEBAUT, Député du Bas-Rhin
- Mme Catherine TROENDLE, Sénatrice du Haut-Rhin, Vice-Présidente du Sénat
- **Mme Martine WONNER**, Députée du Bas-Rhin

Coupon - réponse

A retourner à l'adresse suivante :
Parlementaires alsaciens
BP6768
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07

Ou par mail:

parlementairesalsaciens6768@gmail.com

Commune:
Nom du Président :
Je souhaite le retour des prérogatives de ligue à l'échelle de l'Alsace
Je suis satisfait par l'organisation à l'échelle du Grand Est
Commentaire (facultatif):